



# Rapport d'activité

1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre

# 2022



## A. L'association CPTS Mulhouse Agglomération



## I. Les membres

La CPTS Mulhouse Agglomération comptait 202 membres et 58 sympathisants au 31 décembre 2021.

Le montant de la cotisation des membres actifs a été fixé à 10 euros par le Conseil d'Administration pour l'année 2022. Le montant de la cotisation est identique pour tous les membres actifs (collège 1 à 3), quel que soit leur statut. Les membres partenaires et invités (collège 4 à 11) sont dispensés de cotisation.

Le statut de sympathisant permet aux professionnels de santé non libéraux (retraités, salariés, ...) ou exerçant en dehors de l'agglomération mulhousienne d'adhérer et de montrer ainsi leur intérêt pour les activités de la CPTS Mulhouse Agglomération. La cotisation des membres sympathisants est un don d'un montant libre (possibilité d'inscription gratuite).

**Suite à la décision du Conseil d'Administration le 08 novembre 2022, les sympathisants sont devenus des membres invités (collège 11).**

*Plusieurs appels à adhérer à la CPTS Mulhouse Agglomération ont été réalisés en 2022 et lors de chaque lettre mensuelle.*

**Au 23 décembre 2022, 432 membres adhéraient à la CPTS Mulhouse Agglomération, répartis de la façon suivante :**

MEMBRES ACTIFS, PARTENAIRES ET INVITÉS RÉPARTIS PAR COLLÈGE	NOMBRE
<b>Collège 01 – MEMBRE ACTIF</b> - Médecins généralistes ou spécialistes libéraux	112
<b>Collège 02 – MEMBRE ACTIF</b> - Infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, et sage-femmes libéraux	135
<b>Collège 03 – MEMBRE ACTIF</b> - Autres professionnels de santé regroupés au sein d'URPS et les professionnels réglementés exerçant en libéral dans le domaine de la santé <sup>1</sup>	63
<b>Collège 04 - MEMBRE PARTENAIRE</b> - Etablissements sanitaires de Médecine-Chirurgie-Obstétrique publics et privés	5
<b>Collège 05 - MEMBRE PARTENAIRE</b> - Autres structures sanitaires publiques et privées, structures d'hospitalisation à domicile, services de soins infirmiers à domicile, équipes de soins primaires et associations de permanence de soins	9
<b>Collège 06 - MEMBRE PARTENAIRE</b> - Structures sociales et médico-sociales, réseaux et dispositifs de coordination	22
<b>Collège 07 - MEMBRE INVITÉ</b> - Représentants d'usagers	3
<b>Collège 08 - MEMBRE INVITÉ</b> - Collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales	2
<b>Collège 09 - MEMBRE INVITÉ</b> - Organisations professionnelles <sup>2</sup>	5
<b>Collège 10 - MEMBRE INVITÉ</b> - Agence régionale de Santé Grand Est, organismes d'Assurance Maladie, organismes de la mutualité	3
<b>Collège 11 - MEMBRE INVITÉ</b> - Sympathisants	73
<b>TOTAL</b>	<b>432</b>

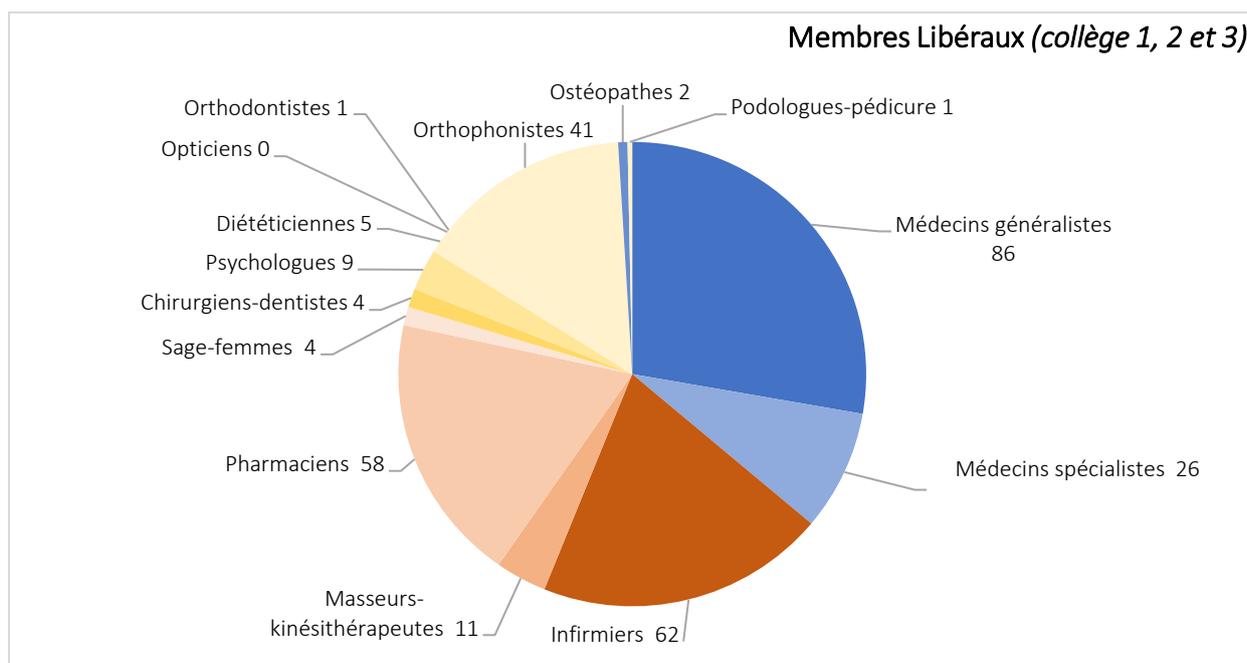
<sup>1</sup> *Biologistes, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, psychologues, ostéopathes, diététiciens, psychomotriciens, ergothérapeutes, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes et orthésistes, et autres, installés sur le territoire de l'agglomération de Mulhouse*

<sup>2</sup> *Ordres professionnels et les Unions régionales des professionnels de santé*

DÉTAIL DU COLLÈGE 11	NOMBRE
Médecins généralistes ou spécialistes (9 hors territoire CPTS, 15 retraités, 1 sans activité, 10 salariés)	35
Infirmiers (9 hors territoire CPTS, 8 retraités, 2 sans activité, 3 salariés)	22
Autres professionnels de santé (1 aide-soignante salariée, 2 chirurgiens-dentistes retraités, 3 pharmaciennes salariées, 2 sage-femmes salariées)	8
Autres (3 étudiants, 1 représentant APAJH, 1 cadre de santé, 1 référente de pôle, 1 élu)	8
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>

DÉTAIL DES COLLÈGES 1, 2 et 3 (310 membres actifs au total)	Nombre PS CPTS au 23/12/22	Nombre PS CPTS au 31/12/21	Nombre PS CPTS au 14/12/20	PS exerçant sur CPTS au 31/12/21	PS exerçant sur CPTS au 14/12/20
<b>Collège 01 – MEMBRES ACTIFS</b>	<b>112</b>	<b>70</b>	<b>38</b>	<b>562</b>	<b>729</b>
Médecins généralistes	86	48	29	224	237
Médecins spécialistes	26	22	9	338	492
<b>Collège 02 – MEMBRES ACTIFS</b>	<b>135</b>	<b>91</b>	<b>52</b>	<b>657</b>	<b>646</b>
Infirmiers	62	56	27	306	293
Masseurs-kinésithérapeutes	11	5	6	252	259
Pharmaciens	58	28	19	75	73
Sage-femmes	4	2	0	24	21
<b>Collège 03 – MEMBRES ACTIFS</b>	<b>63</b>	<b>23</b>	<b>7</b>		
Chirurgiens-dentistes	4	4	0	147	141
Psychologues	9	6	2	NC	NC
Diététiciennes	5	3	2	NC	NC
Opticiens	0	1	1	NC	NC
Orthodontistes	1	1	1	NC	NC
Orthophonistes	41	6	1	58	52
Ostéopathes	2	0	0	NC	NC
Podologues-pédicure	1	2	0	41	42

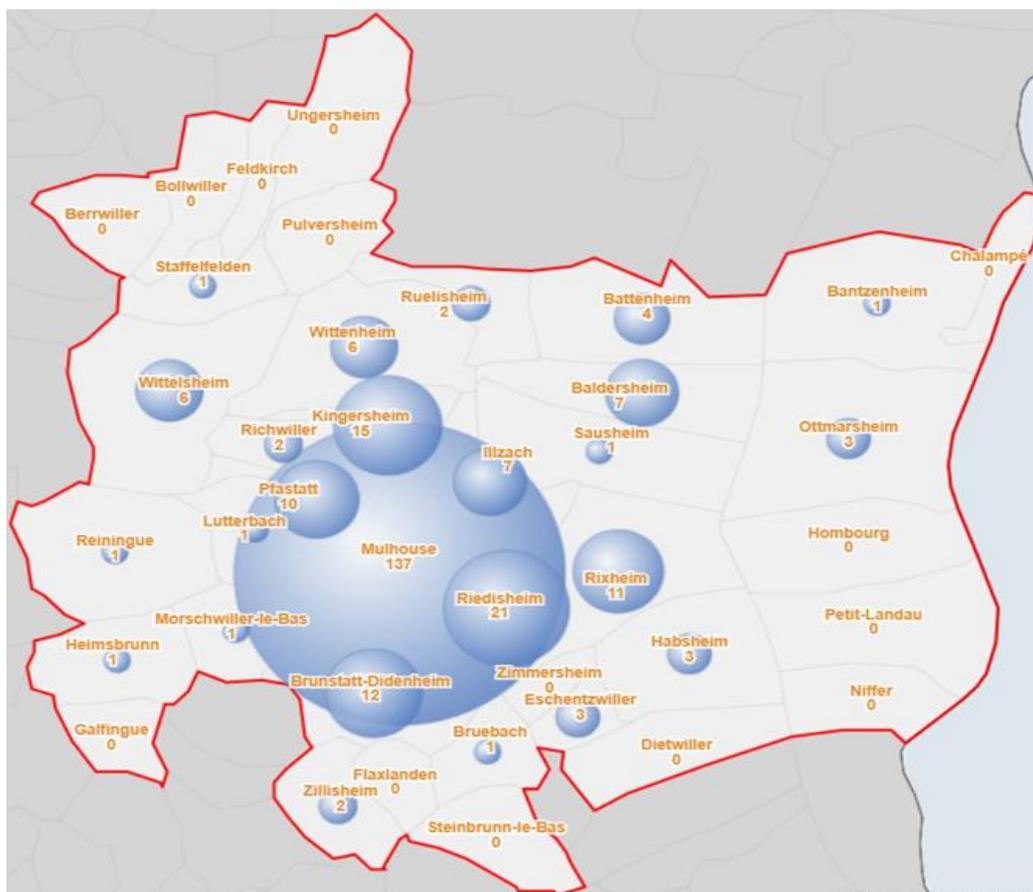
NC : non connu



DÉTAIL DES COLLÈGES 1, 2 et 3	Taux d'adhésion à la CPTS au 23/12/22	Taux d'adhésion au 31/12/21	Taux d'adhésion au 14/12/20	PS exerçant sur CPTS au 30/11/22
Médecins généralistes	39%	21%	13%	222
Médecins spécialistes	7%	6%	3%	351
Infirmiers	20%	18%	9%	315
Masseurs- kinésithérapeutes	4%	2%	2%	251
Pharmaciens	77%	37%	25%	75
Sage-femmes	18%	9%	0%	22
Chirurgiens-dentistes	3%	3%	0%	129
Psychologues	9%	6%	2%	98
Diététiciennes	5 adhérents	NC	NC	NC
Opticiens	0%	NC	NC	62
Orthodontistes	1 adhérent	NC	NC	NC
Orthophonistes	75%	6	1	55
Ostéopathes	2 adhérents	NC	NC	NC
Podologues-pédicure	2%	5%	0%	42
Nb total	310	184	97	1622
Taux total*	19%	11%	6%	

\*pour professions avec nombre de professionnels exerçant dans M2A connu

## Origine géographique des membres libéraux de la CPTS Mulhouse Agglomération



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES LIBÉRAUX DE LA CPTS MULHOUSE AGGLOMÉRATION (collège 1, 2 et 3)	NOMBRE DE MEMBRES LIBÉRAUX DE LA CPTS MULHOUSE AGGLOMÉRATION
BALDERSHEIM	7
BANTZENHEIM	1
BATTENHEIM	4
BRUEBACH	1
BRUNSTATT-DIDENHEIM	12
ESCHENTZWILLER	3
HABSHEIM	3
HEIMSBRUNN	1
ILLZACH	9
KINGERSHEIM	15
LUTTERBACH	1
MORSCHWILLER-LE-BAS	2
MULHOUSE	156
OTTMARSHEIM	3
PFASTATT	10
REININGUE	1
RICHWILLER	3
RIEDISHEIM	21
RIXHEIM	16
RUELISHEIM	3
SAUSHEIM	2
STAFFELFELDEN	1
WITTELSHEIM	9
WITTENHEIM	9
ZILLISHEIM	2
Autres communes Hors M2A mais patients présents dans la M2A (BUHL : 1, BURNHAUPT-LE-HAUT : 1, CERNAY : 1, DANNEMARIE : 1, ENSISHEIM : 3, GUEWENHEIM : 1, HOCHSTATT : 1, ILLFURTH : 2, KEMBS : 1, ROUFFACH : 1, SAINT-LOUIS : 1, SIERENTZ : 1)	15
<b>TOTAL</b>	<b>310</b>

## II. L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association.

Trois réunions de l'Assemblée Générale de la CPTS Mulhouse Agglomération ont eu lieu :

**L'Assemblée Générale Ordinaire du 09 juin** de 20h00 à 22h30 en présentiel à l'amphithéâtre de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé ou en visioconférence.

*Ordre du jour de l'Assemblée Générale **Ordinaire** :*

1. validation du compte-rendu de l'assemblée générale du 28 janvier 2021,
2. rapport moral du Président,
3. partie comptable :
  - a. présentation du bilan comptable 2021,
  - b. rapport de gestion,
  - c. rapport du commissaire aux comptes,
  - d. approbation des comptes et quitus au trésorier,
  - e. affectation du résultat,
4. bilan de l'activité de la CPTS en 2021 :
  - a. activité de vaccination,
  - b. travaux des commissions,
  - c. dialogue de gestion 2021 avec CPAM / ARS,
  - d. avenant ACI 2022,
5. projet de budget 2022,
6. point sur le personnel de la CPTS,
7. projet ICOPE et Collectif CPTS68,
8. points divers.

Le compte-rendu de cette réunion est disponible pour les membres sur le site internet de la CPTS Mulhouse Agglomération.

**Les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire du 24 novembre** de 20h00 à 22h45 en présentiel au Business Campus ou en visioconférence.

*Ordre du jour pour l'Assemblée Générale **Extraordinaire** :*

1. approbation de la modification des statuts de l'association CPTS Mulhouse Agglomération tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 8 novembre 2022.

*Ordre du jour pour l'Assemblée Générale **Ordinaire** :*

1. validation du compte-rendu de l'assemblée générale du 9 juin 2022,
2. journées Santé du 3 et 4 mars 2023,
3. démarche Ambitions 2023,
4. points divers.

Le compte-rendu de cette réunion sera disponible pour les membres sur le site internet de la CPTS Mulhouse Agglomération dès sa validation.

### III. Le Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 21 membres, répartis de la façon suivante, entre les collèges des membres actifs et des membres partenaires :

**Pour les membres actifs :**

- collège n°1 : 6 administrateurs,
- collège n°2 : 5 administrateurs,
- collège n°3 : 3 administrateurs.

**Pour les membres partenaires :**

- collège n°4 : 3 administrateurs,
- collège n°5 : 2 administrateurs,
- collège n°6 : 2 administrateurs.

Les administrateurs sont élus à la majorité relative par les membres de leur collège – présents ou représentés – au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration a la possibilité de coopter un administrateur, membre issu de chacun des collèges 7, 8, 9, 10 et 11.

Les administrateurs suivants ont été élus (ou coopté) pour trois ans lors de l'Assemblée Générale du 08 octobre 2020 :

NOM	FONCTION	COLLÈGE
COSTACHE Lonut	Ophthalmologue	1
HAUPTMANN Pierre	Médecin radiologue	1
IDER Bakir	Médecin généraliste	1
METZ Eric	Médecin généraliste	1
RESSEL Thierry	Médecin psychiatre	1
TRYNISZEWSKI Frédéric	Médecin généraliste	1
BRAYE Ludovic	Masseur-kinésithérapeute	2
FRARE Hervé	Infirmier	2
GIRARD Frédéric	Infirmier	2
MULOT Vincent	Infirmier	2
SIZAROLS Julie	Pharmacienne	2
LAISNEY Sybille	Psychologue	3
TEMIZOZ Emin	Opticien	3
WINTERHOLER Sophie	Diététicienne	3
REUSCHLE Dominique	Directeur adjoint du Centre Hospitalier de Rouffach et Directeur délégué du Centre Hospitalier de Pfastatt	4
KRENCKER Corinne	Directrice GHRMSA	4
MACIAS Sébastien	Directeur Diaconat	4
DUREAU Gaëtan	Directeur HAD Sud Alsace	5
SCHMIDT Jean-Marie	Président Mutualité	5
SEGLER Jean	Président ALISTER	6
ARNAUD Thierry	Représentant SOS Médecins	6
METZGER Henri	Médecin, conseiller municipal délégué à la santé	Coopté

Le commissaire aux comptes est systématiquement invité aux réunions du Conseil d'Administration.

Quatre réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu en 2022 :

**Le 31 janvier** de 19h30 à 22h00

*Ordre du jour :*

1. *approbation du compte rendu du dernier Conseil d'Administration,*
2. *montant de la cotisation 2022,*
3. *rapport d'activité 2021,*
4. *point financier budget 2021 / Projet de budget 2022,*
5. *réflexion sur les ambitions 2022/2023 de la CPTS (réunions du 25 janvier et du 01 février 2022),*
6. *perspectives 2022,*
7. *points divers.*

**Le 24 mai** de 20h00 à 22h20

*Ordre du jour :*

1. *validation de l'ordre du jour du présent Conseil d'Administration,*
2. *approbation du compte rendu du dernier Conseil d'Administration,*
3. *présentation du bilan comptable 2021, arrêté des comptes 2021, proposition d'affectation des résultats,*
4. *présentation du projet de budget 2022 soumis au vote de l'AG du 09 juin 2022, pour avis du CA et du Bureau,*
5. *préparation de l'AG du 09 juin 2022 : ordre du jour,*
6. *point sur le personnel de la CPTS,*
7. *projet ICOPE et avis sur la participation de la CPTS Mulhouse Agglomération au Collectif CPTS68,*
8. *participation de la CPTS Mulhouse Agglomération au Contrat Local de Santé de Mulhouse,*
9. *approbation des nouvelles demandes d'adhésion de membres partenaires,*
10. *points divers.*

**Le 09 juin** de 19h45 à 20h00

*Le point unique à l'ordre du jour concernait l'arrêté des comptes de l'exercice 2021.*

**Le 08 novembre** de 20h00 à 22h00

*Ordre du jour :*

1. *approbation du compte-rendu du dernier Conseil d'Administration,*
2. *ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 2022,*
3. *avis du Conseil d'Administration sur les statuts,*
4. *ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 novembre 2022,*
5. *approbation du règlement intérieur par le Conseil d'Administration,*
6. *approbation des nouveaux membres partenaires,*
7. *comité de pilotage Journées Santé du 03 et 04 mars 2023,*
8. *points divers.*

Les comptes-rendus de ces réunions sont disponibles pour les membres sur le site internet de la CPTS.

#### IV. Le Bureau

Conformément aux statuts de l'association, le bureau est constitué de 7 membres répartis de la façon suivante :

- un président, devant obligatoirement être élu parmi les membres actifs,
- deux vice-présidents, dont un obligatoirement élu parmi les membres actifs et un obligatoirement élu parmi les membres partenaires,
- un secrétaire et un secrétaire adjoint, dont au moins l'un des deux, élu parmi les membres actifs,
- un trésorier et un trésorier adjoint, dont au moins l'un des deux, élu parmi les membres actifs.

Il ne peut y avoir au maximum que deux élus au Bureau issus d'un même collège des membres actifs ; et au maximum une personne élue au Bureau pour chaque collège des membres partenaires.

NOM PRÉNOM	FONCTION DANS L'ASSOCIATION	FONCTION	COLLÈGE
TRYNISZEWSKI Frédéric	Président	Médecin généraliste libéral, Président de SOS Médecin Mulhouse	1
KRENCKER Corinne	Vice-présidente	Directrice GHRMSA	4
FRARE Hervé	Vice-président	Infirmier libéral	2
SIZAROLS Julie	Secrétaire	Pharmacien libéral	2
DUREAU Gaëtan	Secrétaire adjoint	Directeur HAD Sud Alsace	5
RESSEL Thierry	Trésorier	Psychiatre libéral	1
SCHMIDT Jean-Marie	Trésorier adjoint	Président Mutualité Française Alsace	6

Quatre réunions de bureau ont eu lieu en 2022 :

**Le 17 février** de 20h00 à 22h00

*Ordre du jour :*

1. *approbation du compte-rendu de la dernière réunion de Bureau,*
2. *évaluation contrat ACI,*
3. *piste de travail 2022,*
4. *points divers.*

**Le 10 mai** de 20h00 à 22h00

*Ordre du jour :*

1. *approbation du compte-rendu de la dernière réunion de Bureau,*
2. *point sur l'avenant 2022 à l'ACI et sur les différentes commissions,*
3. *mouvement de personnel de la CPTS,*
4. *ICOPE et Inter CPTS,*
5. *participation au Contrat Local de Santé de Mulhouse,*
6. *points divers.*

**Le 12 septembre** de 20h00 à 21h00

*Ordre du jour :*

1. *approbation du compte rendu de la dernière réunion de Bureau,*
2. *avenant 3 au contrat ACI,*
3. *point sur les différentes commissions et prochaines actions de communication,*
4. *projet de « Rencontres Santé » le 03 et 04 mars 2023,*
5. *protocoles de coopération,*
6. *proposition de modification des statuts de la CPTS suite à la dernière AG,*
7. *fixation de la date du prochain Bureau,*
8. *points divers.*

**Le 19 octobre** de 12h30 à 13h30

*Ordre du jour :*

1. *approbation du compte rendu de la dernière réunion de Bureau,*
2. *modification des statuts et du règlement intérieur de la CPTS Mulhouse Agglomération,*
3. *point sur le personnel de la CPTS (arrivée de Margaux HEITZ, chargée de communication),*
4. *composition du comité d'organisation des journées santé de la CPTS le 03 et 04 mars 2023,*
5. *points divers.*

Les comptes-rendus de ces réunions sont disponibles pour les membres sur le site internet de la CPTS.

## V. Siège social, locaux, équipe salariée

Le siège de la CPTS Mulhouse Agglomération se situe au 15 rue des Frères Lumière 68200 MULHOUSE, au sein du "Business Campus" géré par la CCI. Ces locaux sont aisément accessibles, disposent de vastes parkings et de lieux partagés dont une grande salle de réunion se trouvant au rez-de-chaussée d'une capacité maximum de 49 personnes.

La CPTS Mulhouse Agglomération loue deux bureaux communicants d'une surface totale de 75 m<sup>2</sup> (50 m<sup>2</sup> comprenant deux bureaux et une salle de réunion d'une capacité maximum de 14 personnes + 25 m<sup>2</sup> comprenant quatre bureaux).

La CPTS Mulhouse Agglomération emploie à l'heure actuelle quatre salariées :

- docteur Rachel CHAMPENIER, coordinatrice, depuis le 18 janvier 2021, (à temps partiel 60% jusqu'au 13 septembre 2021 puis à temps partiel 80% jusqu'au 31 août 2022 et enfin à temps plein depuis le 01 septembre 2022),
- madame Eva ZATTI, assistante administrative, à temps plein depuis le 22 mars 2021,
- madame Lisa LE METAYER, chargée de développement services CPTS, à temps plein depuis le 29 mars 2022 (en CDD jusqu'au 29 décembre 2022 puis en CDI depuis le 30 décembre 2022),
- madame Margaux HEITZ, chargée de communication, à temps plein depuis le 10 octobre 2022 (en CDD jusqu'au 02 avril 2023).



*Dr RESSEL    Dr CHAMPENIER    Dr TRYNISZEWSKI    Mme LE METAYER    Mme ZATTI    Mme HEITZ*

La CPTS a accueilli en 2022 trois stagiaires et un emploi-vacances :

- madame Florine KREMPPER, stagiaire en master 1 communication du 17 avril au 30 juin 2022,
- monsieur Gautier HENGY, stagiaire en master 2 communication du 16 mai au 31 août 2022,
- madame Jeanne MONROUSSEAU en 2<sup>ème</sup> année à l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg en stage d'observation du 01 au 30 juin 2022 puis en emploi vacances du 04 au 31 juillet 2022.